Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

ATI dans la fonction publique hospitalière

Par Niki13

Bonjour, je vais être très bientôt à la retraite. J'ai fait des demandes d'ATI dû à des accidents de travail et des maladies professionnelles reconnue imputable , plusieurs années ont passé et je n'ai perçu à ce jour aucune indemnité. Hier j'ai eu une expertise lundi une autre avant ma retraite (1 semaine avant) pour mes taux ipp . Comment cela va se passer pour moi ? La crnacl sont il redevable de mes indemnités d'ATI ? Merci par avance de vos réponses.